

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2021

Le Conseil Municipal de Bouilly-en-Gâtinais, convoqué le 8 mars 2021 s'est réuni en séance le 15 mars 2021 à 20h00 sous la présidence de Monsieur VERNEAU Philippe, Maire,

Etaient présents : MM. VERNEAU Philippe, PALLU Christian, PALLU Thierry, BOUARD Pascal, BOBET Alain, THIEBAULT Michel, GRELET Robert, JOLIVET Stéphane, Mmes JAMET Fernande, PERRAUD Isabelle

Absent excusé : BARILLET Jérôme

Secrétaire de séance : JOLIVET Stéphane

La séance a été ouverte sous la présidence de M. VERNEAU Philippe, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture du compte rendu de la séance du 22 février 2021. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

I) Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif de la commune 2020. Délib 2021-004 s/s préf le

Après s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements de comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et du passif,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui des paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après sa présentation du compte administratif de l'exercice 2020, le Maire se retire.

Le Doyen de l'assemblée, Monsieur Michel THIEBAULT prend la présidence pour le vote du compte administratif.

Le Conseil municipal,

1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu le compte administratif présenté conforme au compte de gestion.

Le Conseil municipal vote le compte administratif à l'unanimité comme suit :

<i>Fonctionnement :</i>	<i>Investissement :</i>
Dépenses : 242 464,91 €	Dépenses : 100 881,89 €
Recettes : 335 931,79 €	Recettes : 115 504,88 €
	Restes à réaliser :
	Dépenses : 0,00 €
	Recettes : 18 859,00 €

II) Affectation du résultat Commune 2020 Délib 201-005 s/s préf le

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -64 796.15 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 126 045.48 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (déficit - 001) de la section d'investissement de : 14 622.99 €

Un solde d'exécution (excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 93 466.88 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0 €

En recettes pour un montant de : 18 859 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 31 314.16 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 31 314.16 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 188 198.20 €

III) Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif Assainissement 2020

délib 2021-006 s/s préf le

Après s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements de comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et du passif,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui des paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après sa présentation du compte administratif de l'exercice 2020, le Maire se retire.

Le Doyen de l'assemblée, Monsieur Michel THIEBAULT prend la présidence pour le vote du compte administratif.

Le Conseil municipal,

1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu le compte administratif présenté conforme au compte de gestion.

Le Conseil municipal vote le compte administratif à l'unanimité comme suit :

<i>Fonctionnement :</i>	<i>Investissement :</i>
Dépenses : 92 600,63 €	Dépenses : 50 238,30 €
Recettes : 109 088,08 €	Recettes : 57 307,78 €

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et vérifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Le compte administratif 2020 du budget Assainissement est approuvé à l'unanimité.

IV) Affectation du résultat Assainissement 2020 Délib 2021-007 s/s préf le

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 40 294.37 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : - 4 853.62 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (déficit - 001) de la section d'investissement de : 7 069.48 €

Un solde d'exécution (excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 16 487.45 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0 €

En recettes pour un montant de : 0 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 11 633.83 €

V) Vote du BP Commune 2021 Délib 2021-008 s/s préf le

Le Maire expose les propositions du budget primitif 2021 de la commune,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le budget de la commune qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
En fonctionnement	392 938,20 €	392 938,20 €
En investissement	<u>108 141,73 €</u>	<u>108 141,73 €</u>
Total	501 079,93 €	501 079,93 €

VI) Vote du BP Assainissement 2021 délib 2021-009 s/s préf le

Le Maire expose les propositions du budget primitif 2021 de l'assainissement,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le budget de l'assainissement qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
En fonctionnement	104 030,30 €	104 030,30 €
En investissement	<u>104 671,64 €</u>	<u>104 671,64 €</u>
Total	208 701,94 €	208 701,94 €

VII) Acceptation du devis SICAP pour le remplacement d'appliches + demande de subvention auprès du SIERP

Délib 2021-010 s/s préf le

Le Maire expose que 3 appliques sont à changer Route du Marchais, Route de la Chapelle et Rue de la Mardelle. Pour ce faire un devis a été demandé à la SICAP. Le montant de ce devis est de 2 132,10 €HT, soit 2 558,52 €TTC.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 – accepte le devis de la SICAP pour un montant de 2 132,10 €HT, soit 2 558,52 €TTC.

Article 1 – autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Syndicat électricité de la Région de Pithiviers

Article 3 – autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

VIII) Acceptation du devis SICAP pour le remplacement d'une horloge astronomique + demande de subvention auprès du SIERP délib 2021-11 s/s préf le

Le Maire expose qu'une horloge astronomique est à changer Route d'Annorville. Pour ce faire un devis a été demandé à la SICAP. Le montant de ce devis est de 250,76 €HT, soit 300,91 €TTC.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 – accepte le devis de la SICAP pour un montant de 250,76 €HT, soit 300,91 €TTC.

Article 1 – autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Syndicat électricité de la Région de Pithiviers

Article 3 – autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

IX) Numérotation Rue de la Montagne délib 2021-12 s/s préf le

Le Maire expose qu'un compteur d'eau vient d'être installé Rue de la Montagne. Afin d'assurer une bonne facturation, il convient de numérotter la parcelle sur laquelle se situe le compteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'attribuer le numéro 9.

X) Numérotation Rue de la Coquelette délib 2021-13 s/s préf le

Le Maire expose qu'un compteur d'eau vient d'être installé Rue de la Coquelette. Afin d'assurer une bonne facturation, il convient de numérotter la parcelle sur laquelle se situe le compteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'attribuer le numéro 4 Bis.

XI) Questions diverses

- Un développeur éolien a pris contact avec la mairie pour une présentation d'un projet de parc sur la commune. Le conseil accepte la proposition de cet échange d'informations.
- Les élections départementales et régionales auront lieu les 13 et 20 juin prochain. Les inscriptions sur les listes électorales s'arrêteront le vendredi 7 mai 2021.